CÉRÉALES

Les importations de blé en forte augmentation

La facture d'importations de blé explose en 2013. Les achats de blé dur et tendre ont en effet augmenté à 1,39 milliard de dollars durant les sept premiers mois de 2013 contre 1,16 milliard de dollars durant la même période de 2012.

C'est ce qu'établit le Centre national de l'informatique et des statistiques (CNIS, relevant des Douanes algériennes). Ainsi, en volume, ces importations s'affichent également en hausse à 3,8 millions de tonnes de janvier à juillet contre 3,66 millions de tonnes durant la même période de l'année passée. Les achats de blé dur ont atteint les 870 000 tonnes pour un montant de 354 432 dollars, alors que ceux de blé tendre se sont chiffrés à 1,04 milliard de dollars pour des quantités de 2,92 millions de tonnes. Déjà, la facture du premier semestre 2013 avait enregistré une hausse de 14,5%, passant de 1,03 milliard de dollars à 1,18 milliard de dollars. En volume, les importations globales avaient stagné à 3,171 millions durant la même période. Notons que ce sont les importations de blé tendre qui alourdissent cette facture, atteignant au cours du premier semestre écoulé les 868,2 millions de dollars contre 682,98 millions de dollars, en hausse de 27,12%. Les quantités ont totalisé 2,411 millions de tonnes, contre 2,358 millions de tonnes, en hausse de 2,24%. Quant au blé dur, rappelons que l'Algérie en a importé durant le premier semestre 2013 pour 306,86 millions de dollars (752 720 tonnes), contre 346,270 millions de dollars (813 107 tonnes) à la même période de 2012, en baisse de plus de 11% en valeur, et de 7,4% en quantité. Certes, la facture d'importation de blé avait reculé en 2012 de 26%, comparée à 2011, grâce à une bonne production céréalière qui avait atteint 5,12 millions de tonnes lors de la campagne 2011-2012. Néanmoins, l'envolée des importations a été accentuée par les achats opérés par l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC), liés à la conjoncture du marché international des céréales, fluctuant sans cesse à la baisse ou à la hausse, mais aussi à la forte demande domestique, et dans le contexte pluviométrique assez rigide actuellement et d'une production céréalière relativement peu satisfaisante.

Photo : DR.

Notons ainsi que les besoins de l'Algérie en céréales sont estimés à environ 8 millions de tonnes par an, notre pays comptant parmi les premiers importateurs de blé au monde. Les principaux fournisseurs de l'Algérie en blé en 2013 sont pratiquement la France en pole position, le Canada et les Etats-Unis.

C. B.

À L'INITIATIVE DU RÉSEAU ALGÉRIEN CONTRE LE SIDA

Journée de mobilisation nationale sur le VIH

Vendredi 23 août, sera organisée la Journée de sensibilisation nationale sur le VIH/ sida. Une journée qui a pour but la promotion de la solidarité avec les personnes atteintes de cette maladie et la lutte contre toutes formes de stigmatisation.

Après une absence de près de dix ans, le réseau algérien contre le sida (ANAA) revient sur scène. Pour son retour, l'ANAA qui regroupe une quinzaine d'associations a décidé d'organiser demain vendredi une journée nationale de sensibilisation sur le VIH/ sida. «Nous allons sensibiliser la population à travers le territoire nationale sur la nécessité d'être solidaire avec les personnes atteintes du VIH » a expliqué hier Scander Abdelkader, coordonnateur de l'ANAA. Plus de 51 activités sont ainsi prévues à travers le territoire national et seront organisées au niveau des plages, des places publiques et des centres de loisirs.

L'Algérie est classée parmi les pays où l'épidémie est à faible prévalence avec un taux de personnes vivant avec le VIH inférieur à 1% de la population générale. Selon les chiffres officiels, l'Algérie compte à ce jour 6 472 séropositifs et 1 422 personnes en phase de sida. Des chiffres contestés, cependant, par la société civile qui estime que l'Algérie enregistre un nombre plus important de malades.

L'absence de dépistage consiste ainsi un risque car les personnes atteintes du VIH ont un risque de contamination sans le savoir. Selon le Dr Boufnissa, président de AIDS Solidarité, il n'existe aucun chiffre officiel sur le nombre d'enfants atteints par cette maladie. Cependant, selon ses estimations, ils sont plus de 700 à avoir contracté cette maladie sur le territoire national.

Le coordonnateur de l'ANAA a indiqué que selon l'OMS, entre 6 000 à 12 000 femmes algériennes vivent avec le virus et sont, ainsi, susceptibles de contaminer leurs enfants sans le savoir. Ainsi, se sont des milliers d'enfants qui risquent de naître séropositifs en raison de l'absence du système de prévention mère-enfant.

De son côté, Mouloud Salhi, président de l'association étoile culturelle d'Akbou, a prôné l'introduction de l'éducation sexuelle dans le système éducatif.

Selon lui, 5 000 enfants, issus d'une relation sexuelle non protégée, sont abandonnés. Une raison, dit-il, pour que le sujet soit d'actualité.

Salima Akkouche

SÉCURITÉ SOCIALE DES NON-SALARIÉS

L'UGCAA pour l'exonération de paiement des pénalités de retard

Les patrons d'entreprises, médecins, avocats, agriculteurs et commerçants sont-ils de mauvais payeurs ? Du moins vis-à-vis de la Caisse de sécurité sociale. A en croire le porte-parole de l'UGCAA (Union générale des commerçants et artisans algériens), les trois quarts de ceux qui exercent une fonction libérale ne payent pas leurs cotisations annuelles à la Casnos (Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés).

Rym Nasri – Alger (Le Soir) - Hadj Tahar Boulenouar qui a animé hier, à Alger une conférence sur la Sécurité sociale des non-salariés estime qu'un tel état de fait «pénalise», en réalité, les membres des professions libérales. Selon lui, ils sont souvent mal informés des avantages de cette assurance ou alors résident loin des antennes de cette caisse. «Pourtant la Casnos offre beaucoup d'avantages notamment la carte Chifa», a-t-il souligné.

Pour encourager les concernés à se diriger vers la Casnos, Boulenouar juge indispensable la prorogation de la loi 08/2008 portant sur l'exonération de paiement des pénalités de retard. Une loi dont les dispositions ont pris fin en 2011, précise-t-il. «Il faut que le ministère du Travail fasse en sorte que cette loi soit prorogée au-delà de cette date», dit-il encore.

Autre volet évoqué : l'âge de départ en retraite fixé à 65 ans. «Nous demandons à ce que cet âge soit revu à la baisse et ramené à 60 ans, d'autant que la majorité des personnes exerçant une fonction libérale rentre dans le monde du travail à un âge précoce, pour plus de 12 heures d'exercice quotidien», précise le porte-parole de l'UGCAA. Il a également dénoncé la «mauvaise gestion» du Conseil d'administration de la Casnos, composé de représentants des différentes fonctions libérales. Il estime que celui-ci ne joue pas son rôle. Aussi, il appelle le ministre du Travail à geler les activités dudit conseil. Sans oublier, estime-t-il, les critères d'adhésion qu'il reste à déterminer.

Par ailleurs, l'UGCAA compte lancer une campagne nationale en direction des fonctions libérales pour les sensibiliser sur la nécessité d'une couverture sociale et des nombreux bénéfices y afférents.

R. N.

AIN DEFLA

Tayeb Louh face aux problèmes du chômage

La situation qui prévaut dans la prise en charge des malades souffrant d'insuffisance rénale devient de plus en plus dramatique, faute de place dans les six centres (dont 2 gérés par des investisseurs privés) d'hémodialyse que compte le secteur sanitaire de la wilaya de Aïn Defla. Une situation des plus dramatiques au point que certains doivent attendre, et espèrent même, le décès d'un patient titulaire intégré au programme, pour pouvoir prendre sa place.

Pourtant, les solutions existent. En effet deux nouveaux centres (1 à Khemis Miliana et 1 à El Attaf) sont fins prêts à entrer en activité si toutefois une convention établie entre les promoteurs et le département de Tayeb Louh, des conventions qui tardent à venir alors que la situation des malades s'aggrave.

Questionné à ce sujet mardi lors de la visite qu'il a effectuée dans la wilaya de Aïn Defla, le ministre du Travail de l'Emploi et de la Sécurité sociale ne donne pas de réponse précise et encore moins claire. Toutefois, il soutient mordicus que la mission de l'Etat dont il est représentant du gouvernement, s'investit et continuera à s'investir du mieux qu'elle peut pour promouvoir le secteur public et par la prise en charge des patients qui n'ont pas les moyens de se soigner à leurs propres frais. Sa réponse est politique dans la mesure où il dira, «Notre mission est claire, nous ne pouvons et nous ne voulons pas nous défaire du secteur public parce que si le secteur public s'affaiblit ou disparaît, il ne restera plus rien à l'Algérie et c'est tout le pays qui sera en danger», ajoutant «c'est notre vision et je l'assume pleinement».

Cependant, il a été rappelé au ministre que certains investisseurs ont pu décrocher ces fameuses conventions, «nous le faisons à titre exceptionnel et en cas de nécessité absolue, cela restera des exceptions et non une règle», nous dit-il.

A la question de savoir pourquoi le secteur privé maximalise l'utilisation de ses équipements en opérant trois branchements par jour pour chaque générateur alors que le secteur public n'opère qu'avec deux branchements, faute de personnel nous a-t-on expliqué, Tayeb Louh préconise alors de frapper à la bonne porte, c'est-à-dire au ministère de la Santé voulant dire que ce dernier doit affecter le personnel qu'il faut et en nombre suffisant.

Par ailleurs, le ministre rappelle que la solution idéale, c'est d'agir sur les causes en aval de l'atteinte rénale et de promouvoir la greffe au même titre que pour la transplantation d'autres organes. «Nous sommes prêts à nous investir pleinement dans le secteur de la transplantation, et faire en sorte que la dialyse restera la solution extrême», ajoute-t-il. En attendant, les demandeurs de dialyse qui ne sont pas pris en charge ont le temps de mourir. Par ailleurs, le ministre a été questionné sur l'article 87 bis du code du travail et des voix s'élèvent ici et là pour demander son abrogation pure et simple. A ce sujet aussi, la réponse entretient le flou et demande la temporisation. Il se lance dans des explications qui relèvent de l'érudition pour dire «ceux qui demandent l'abrogation du 87 bis ne savent pas l'impact de cette mesure si elle venait à être prise, cela reviendrait à ce que le SNMG soit géré par un décret du gouvernement, ce qui ne sera pas dans l'intérêt des travailleurs parce que ce n'est pas l'article qui est en cause mais la définition même du SNMG qui est à amender». A propos de l'éventualité d'un tel amendement, il promet : «le dossier sera à l'ordre du jour de la tripartie sociale qui se tiendra avant la fin de l'année après la tripartite économique prévue pour la rentrée sociale prochaine. Promesse qui nous sera confirmée par M. Felfoul Belkacem, président du syndicat national Snapap, rencontré en marge de la visite et qui sera partie prenante dans cette tripartite.

A une question sur le taux de chômage dans la wilaya de Aïn Defla estimé à 8,5%, il précisera «toute l'Algérie est devenue un vaste chantier et le besoin d'une main-d'œuvre algérienne qualifiée devient vitale pour l'économie algérienne, «c'est la raison pour laquelle nous avons instruit les agences de l'emploi et la direction de l'emploi d'orienter les postulants ne possédant aucune qualification vers les centres de formation professionnelle». Pour étayer sa vision, il dira : «allez trouver un simple artisan sur la place publique, un soudeur, un ouvrier agricole, un plombier ou autre électricien, ou ouvriers du bâtiment… il ne vous sera pas aisé d'en trouver» et de conclure, «les chantiers sont ouverts, les postes de travail toutes catégories sont là et la main-d'ouvre absente, alors comment définir le chômage dans ces conditions ?».

Karim O.